

R Paris 27 May  
1654.

Lozange L 27 May 1654

D. N. 338.

Monsieur

Si Je ne me suis pas donné l'honneur de vous écrire ce que pour  
Mauois pay des choses considérables a vous et Informé, la Croissance aussy  
que vous est importun par la Reception de Tant de Lettres la plus  
Grand fait inutile, de telle quoy n'auroit voulu Minuscules que mes  
Lettres ne vous estoient pay agréables Mauoisit Confusion dans mes lettres  
Je le Rouds pour prendre la Liberté de vous signifier Monsieur la  
roye que de ce d'apprandre que Je pouvois dans les occasions vous Informer  
de ce qui viendroit a ma Connoissance par le canal de sonice et de  
Monsieur de puis quelq' temps voire mesme de puis ce que je suis  
Je me donne l'honneur de vous rendre tout de mes voyes que Je suis  
a Toulon sur le sieble de quelques affaires arrivées de ce lieu a  
Il ne s'y est rien passé de considerable et L'arriver de nous. et  
Besons, laquelle sans doute aura est de tres avantageuse pour le  
sonice et S. A. mais de plus du public et de particuliers. Je suis  
vallery conformément aux Ordres que vous et aussy donné que ne  
me feroit Conny et trois jours avant L'arriver de du lieu



1714

Document of 1714

1714

1714

Handwritten text in Dutch, appearing to be a legal or administrative document. The text is written in a cursive script and is oriented vertically on the page. It contains several lines of text, including what appears to be a date and a reference to a document or act. The text is somewhat faded and difficult to read in detail.



De gay nos Caye (substant) by supposition faitz a la souuerain  
et S. A. par les officiers du Chastel & autres, mesme les supérieurs  
quoy avoit rapport a la justice et la justice de la justice de plain  
que quelque particulier avoit en dy dit officiers de quelz Jay  
est Informé, Depuis le Depart du dit S. A. de Bay il y a  
quelques procédés faictz entre Le S. A. de Bay et Commandant  
de la S. A. de Taradez Ce premier a du depuis fait Informé  
contre le second et son que pour la cause de Bay au dit  
Informations nous avons esté obligés de Mander le S. A. de  
présent a la justice de Bay et de la justice de Bay  
vous Ricardz nous par le brief de la Cour de Bay  
et M. de Bay et de ces affaires et ne me des plus que  
vous ayez quel ne souffra aucun occasyon a l'ordre me  
Indispensable de nous a S. A. de Bay et de la justice de Bay  
Galen vous nous fait justice de Bay et de la justice de Bay  
vous est a dit de vous me la justice de Bay et de la justice de Bay  
et personnellement de Bay de Bay et de la justice de Bay

Mouffier

Le Roy  
Vobis Salut  
ALMM



Handwritten text, likely a letter or document, written in a cursive script. The text is oriented vertically on the page and is mostly illegible due to fading and the angle of the handwriting. Some words are difficult to decipher but appear to include names and titles.

Handwritten text at the bottom of the page, including a signature and possibly a date or location. The signature is written in a large, stylized cursive script.